

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne. 04
Réclamations. 30
Paris. 25

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an. 36 fr.
Six mois. 19
Trois mois. 8

POSTE :

Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Taitbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

2 Juin 1877.

Chronique générale.

M. Jules Favre, sénateur inamovible par la grâce de l'Assemblée nationale, vient d'écrire à un ami qu'on ne nomme pas une lettre toute politique sur la situation.

Cette lettre était évidemment destinée à la publicité, et nous ne sommes pas étonnés qu'elle ait été communiquée au *Journal des Débats*, qui s'est empressé de la reproduire.

Nous soupçonnons même M. Jules Favre d'avoir lui-même choisi ce journal pour premier confident de sa pensée.

M. Jules Favre discute et commente, dans ses causes et dans ses effets, l'acte d'autorité du 16 mai. A ce double point de vue, sa lettre mérite qu'on s'y arrête.

Certes, on ne peut s'attendre à trouver dans une lettre de M. Jules Favre une apologie, une approbation du message : il en fait naturellement la critique.

M. Jules Favre pose d'abord en principe que le gouvernement de la France, tel qu'il est sorti des flancs de la Constitution de 1875, repose sur l'obéissance de tous à la souveraineté nationale, déléguée à des représentants librement élus.

« A ces représentants seuls, dit M. Jules Favre, appartient le droit d'exprimer les volontés de la France, et nul ne saurait, sans usurpation, se substituer ou se soustraire à leur autorité. Le chef du pouvoir exécutif ne peut moins que tout autre, car il est le premier serviteur de la loi : et la loi, dans son sens général, s'entend de toute décision, de toute résolution politique émanée du Parlement. Le Président de la République n'a donc pas plus le droit d'y opposer sa volonté propre, que le Parlement n'aurait celui de se saisir de la nomination des fonc-

tionnaires et du commandement des armées. L'harmonie, l'ordre et la paix ne peuvent résulter que du respect réciproque des attributions des pouvoirs. Celui qui empièterait sur l'autre créerait, par là même, le despotisme et l'anarchie. »

M. Jules Favre raisonne fort bien ; mais la majorité qu'il défend a agi fort mal. D'abord, elle a voulu empiéter sur les attributions du pouvoir exécutif en s'immiscant, non par de simples démarches individuelles et privées, mais officiellement par des résolutions de groupes rendues publiques dans les nominations des fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. Ensuite, elle a essayé d'annuler l'influence du Sénat au profit de l'influence de la Chambre.

Toute la lettre de M. Jules Favre est d'ailleurs écrite dans le but d'inviter ses collègues du Sénat à refuser, si elle est demandée par le Maréchal, la dissolution de la Chambre.

M. Jules Favre n'accepte pas la réalité des causes qui ont motivé l'acte d'autorité du 16 mai. Il ne croit pas aux dangers du radicalisme qu'il prétend être en minorité dans la Chambre. Hélas ! le jour où le prince de Bismark lui a offert de laisser dans Paris une garnison de 30,000 hommes pour y maintenir l'ordre, à la condition que la garde nationale serait désarmée, il ne croyait pas non plus aux dangers du communalisme. Il s'est contenté d'une division de 10,000 hommes et il a laissé à la garde nationale ses fusils et ses canons. C'est à cette faute, née d'une illusion, que l'on a dû la Commune.

M. Jules Favre n'admet pas davantage que les effets de l'acte d'autorité du 16 mai soient nécessairement la dissolution de la Chambre et un appel au pays.

Pour moi, dit-il, après avoir examiné l'hypothèse d'une demande de dissolution présentée au Sénat par les ministres actuels, j'ai la ferme espérance que cette autorisation leur sera refusée.

C'est dans ce vote négatif que M. Jules Favre voit la solution de la crise actuelle, solution qu'il qualifie de pacifique. Il oublie

que le Maréchal serait alors forcé, s'il ne donnait pas sa démission de Président de la République, d'aller chercher son nouveau ministère tout à fait à gauche et que la majorité du Sénat se tournerait certainement contre le nouveau ministère.

Le conflit ne serait pas tranché et n'aurait fait que se déplacer. La crise ne serait pas dénouée, elle n'aurait fait que se transformer. (Le Soleil.)

On annonce aujourd'hui qu'une entrevue doit avoir lieu entre M. le duc Decazes, plusieurs membres du centre droit libéral du Sénat et quelques-uns des membres de la partie la moins avancée du centre gauche.

Plusieurs journaux de province viennent d'agrandir leur format ou de créer des feuilles politiques hebdomadaires en vue des élections. Partout on s'apprête en vue d'une dissolution regardée comme inévitable.

Presque tous les journaux qui ont été condamnés pour diffamation, dans l'affaire Montijo, ont trouvé grâce devant M. Méline lorsqu'il était sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice.

Il leur a été fait remise à peu près à tous des amendes auxquelles ils avaient été condamnés par les tribunaux.

Plusieurs députés de l'appel au peuple se sont rendus la semaine dernière à Chislehurst, où ils ont été reçus par le jeune prince Louis-Napoléon. La plupart de ces députés sont de retour à Paris.

Dimanche dernier, les communards réfugiés en Belgique ont célébré l'anniversaire de l'assassinat des otages, pendant les der-

niers jours de l'insurrection, par un banquet, dans lequel des discours odieux ont été prononcés et acclamés par les sanguinaires convives.

Si la dissolution est ajournée, le Sénat sera immédiatement saisi de propositions spéciales tendant à protéger le Président de la République contre les attaques des députés.

Parmi les bruits qui nous arrivent au dernier moment sur les probabilités d'une adjonction de membres de l'extrême droite dans la formation du cabinet, on désigne comme candidats de l'extrême droite : M. Lareinty, M. Blin de Bourdon ou M. Costa de Beauregard qui seraient nommés sous-secrétaires d'Etat.

La Chambre de commerce de Paris a refusé de signer l'adresse au Sénat s'opposant à la dissolution.

Nous apprenons qu'un grand personnage... étranger serait sur le point d'être invité à quitter le territoire français.

Un de nos correspondants nous informe que la femme de l'héritier présomptif d'une des familles régnantes de l'Europe va demander sa séparation de corps.

Le Français annonce que la *Marseillaise* est de nouveau poursuivie pour offense au Maréchal, et que le ministère de l'intérieur a résolu d'interdire toute réunion privée ayant pour objet une discussion politique.

M. Paris, ministre des travaux publics, après avoir pris possession de son poste,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA STATUE D'ÉTAIN.

Les bromes du soir commencent à descendre les campagnes du comté de Mid-Lothian ; la mer apparaît au loin, enflammée par les lueurs du soleil couchant, et l'on entendait retentir çà et là les cornes d'appel des pâtres écossais annonçant le retour des troupeaux à l'étable.

La dernière lutte engagée entre les partisans d'Édouard et ceux de Cromwell, terminée par la défaite du premier, avait laissé partout des traces lugubres et parlantes.

On apercevait de loin en loin des maisons brûlées, des arbres abattus, des champs piécinés où les clôtures renversées et les baraques de feuilles abandonnées révélaient un bivouac récent.

La plupart des gentilshommes du comté compromis dans le parti d'Édouard avaient dû se cacher ou prendre la fuite : aussi les châteaux et les manoirs étaient-ils partout déserts. On voyait leurs

volets refermés, leurs cours désertes, et les hautes cheminées couronnées de longues herbes qui annonçaient l'absence des maîtres.

Les routes elles-mêmes semblaient abandonnées ; à peine y apercevait-on, à de longs intervalles, un paysan regagnant sa ferme, ou quelques marchands attardés qui pressaient le pas de leur chétif attelage.

Cependant un cavalier venait de paraître sur le petit plateau qui dominait cette partie de la contrée.

Il suivait un chemin de traverse difficile, peu fréquenté, et à demi effacé sous les bruyères qui l'enveloppaient ; mais le jeune homme (car il avait à peine trente ans) semblait connaître le pays et suivre sans hésitation toutes les sinuosités de la route.

Il était vêtu d'un drap vert de Lincoln dont on avait pu autrefois admirer la beauté, mais qui ne se faisait plus remarquer que par les taches et l'usure.

Un manteau de gros tartan des montagnes pendait de ses épaules sur la croupe de son cheval, dont les harnais, naguère élégants comme l'habit du maître, accusaient de même un service trop prolongé.

Cependant, à travers ces demi-haillons qui ne pouvaient laisser de doute sur un fâcheux changement de fortune, cheval et cavalier avaient conservé je ne sais quel air de noblesse qui ne per-

mettait ni de les confondre avec les premiers venus, ni d'en porter un jugement défavorable.

Tous deux supportaient évidemment le mauvais sort sans renoncer à l'espoir d'un meilleur avenir.

En arrivant au sommet du coteau, le voyageur promena autour de lui un regard auquel tout ce qui l'entourait semblait familier, et qui cherchait évidemment un toit connu.

Il s'arrêta sur une maison d'assez belle apparence qui se montrait vers la droite, entourée de bois et de champs cultivés. Les fenêtres étaient closes, comme dans la plupart des châteaux qu'on pouvait apercevoir, et aucune colonne de fumée ne tourbillonnait au-dessus des toits aigus.

Cet abandon parut réjouir le jeune cavalier ; il mit pied à terre, et, prenant la bride de sa monture, il tourna brusquement par un sentier qui coupait la brande, et arriva derrière la maison du fermier.

Là il s'arrêta de nouveau pour attacher son cheval à un arbre, il traversa avec précaution une petite cour déserte, et s'approcha d'une fenêtre qui lui permit de voir à l'intérieur de l'habitation.

Le foyer y était allumé, une femme déjà vieille semblait occupée à préparer le souper.

A quelques pas était assis le maître du logis, qui aiguillait les grands ciseaux destinés à la tonte des moutons.

Après s'être assuré qu'ils se trouvaient seuls, le

voyageur gagna la porte et entra.

Au bruit de ses pas, le fermier se retourna ; mais l'obscurité l'empêcha d'abord de distinguer le nouvel arrivant.

— Qui vient là ? demanda-t-il.

— Bonjour, John Stamps, répondit gaiement l'étranger.

A son accent, la vieille femme tressaillit ; elle se releva vivement, et, la lueur du feu qu'elle avait jusqu'alors masqué ayant tout à coup éclairé le nouveau venu, elle joignit les mains avec une exclamation de saisissement :

— Seigneur ! notre maître ! s'écria-t-elle.

— Sir Richard ! répéta le fermier, qui se leva à son tour.

— C'est le nom qu'il a reçu de son père, Stamps, reprit le jeune homme ; mais, pour le moment, vous ferez bien de ne pas le prononcer si haut, vu que si quelque ami de Cromwell vous entendait, Elisabeth n'aurait qu'à préparer son aiguille pour me coudre dans un drap de vieille toile.

— Sainte Marie, mère de Dieu ! ne parlez pas ainsi ! répliqua la paysanne ; et vous, John, fermez vite la porte, que le jeune lord puisse se reposer en sûreté et manger à sa faim.

— Qu'il s'occupe d'abord de ma monture, répliqua Richard ; je l'ai laissée là-bas contre le peuplier noir, et un peu d'orge lui ferait grand bien. Il ne faut pas oublier que toute la vie du cavalier

est immédiatement entré en rapports avec ses chefs de service, et notamment avec le directeur des chemins de fer.

Il a étudié les négociations entamées par son prédécesseur, et, sur la demande des représentants des compagnies en souffrance, il s'est mis à l'œuvre pour arriver à des solutions qui puissent satisfaire à la fois les intérêts départementaux et l'intérêt général, tout en respectant les contrats existants.

Des délégués du parti légitimiste se sont réunis. Nous croyons savoir qu'ils auraient décidé de ne rien entreprendre avant la rentrée de la Chambre.

Quoi qu'il en soit, l'opinion qui paraît prévaloir semble favorable aux projets du gouvernement.

Un vif débat s'est élevé avant-hier à l'Académie française sur le choix du candidat pour le fauteuil de M. Autran, décédé. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, un des postulants, a été violemment attaqué par MM. Legouvé et Jules Simon, comme étant l'inspirateur de l'acte du 16 mai.

Le télégraphe nous apprend qu'à Brie-la-Rochefoucault (Charente), à propos d'une croix de mission élevée dans l'intérieur de l'église, quelques individus mal intentionnés ont cherché à provoquer du désordre. Mais la présence de la force armée, qui a fait trois ou quatre arrestations par ordre de l'autorité supérieure, a suffi pour ramener le calme dans cette petite commune, ordinairement fort paisible.

Différents sous-préfets récemment révoqués, qui ne se trouvent pas dans une situation aisée, ont reçu d'un comité républicain de Paris l'assurance qu'une moitié de leur traitement leur serait intégralement payée à la condition qu'ils resteraient dans les localités qu'ils avaient administrées.

On écrit, le 30, de Berlin, à la Gazette de Cologne, que les deux régiments de cavalerie destinés à augmenter l'effectif des troupes qui sont en garnison en Alsace-Lorraine seront cantonnés à Saint-Avold, Fauquemont, Phalsbourg et Sarreguemines. On ajoute que les autorités militaires allemandes se réservent d'ordonner d'autres mouvements de troupes.

On annonce dans les cercles orléanistes que M. le duc de Nemours aurait été mandé à Froshdorff par le comte de Chambord.

Guerre d'Orient.

Plusieurs dépêches ont signalé vaguement des négociations pacifiques, attribuées soit

au comte Schouvaloff, soit à l'Autriche, soit même à l'Allemagne.

Si cet ambassadeur rapporte des propositions de Saint-Petersbourg, ces propositions seront offertes par le gouvernement russe lui-même qui craint toujours une intervention de l'Angleterre.

Quant à l'action de l'Allemagne et de l'Autriche, nous ne voyons pas sur quels renseignements précis, sur quel acte diplomatique peuvent s'appuyer ceux qui ont mis cette nouvelle en circulation.

L'entrevue projetée des trois empereurs à Harmanstadt lui a peut-être donné naissance. Mais cette entrevue n'est point encore officiellement décidée; puis nul ne sait quel est son but, ni quelles résolutions peuvent y prendre les trois souverains, s'ils se mettent d'accord sur la politique à suivre en Orient. Le résultat peut être une limitation de la guerre; mais il peut être aussi un morcellement des provinces danubiennes, un remaniement de la carte orientale au profit des trois puissances. Et, dans ce cas, l'Angleterre étant exclue de la triple alliance, sortirait évidemment de sa réserve pour sauvegarder ses intérêts.

Le Foreign-Office est en éveil, cela est facile à voir: sa flotte de la Manche vient de partir pour une destination inconnue.

Les dépêches de Vienne et de Constantinople maintiennent l'exactitude de la reprise d'Ardahan. Les Russes seraient forcés de se replier devant l'insurrection du Caucase.

Londres, 4^{er} juin.

Le Times dit que le czar offrira la paix à la Turquie aussitôt après la prise de Roustchouk par les Russes.

Saint-Petersbourg, 4^{er} juin.

Les nouvelles d'après lesquelles l'Autriche se préparerait à occuper la Serbie sont en contradiction absolue avec ce que l'on sait ici des dispositions du cabinet de Vienne.

Le prince de Gortschakoff a déclaré à plusieurs ambassadeurs qu'il considérerait comme impolitique l'entrée des Russes en Serbie, et il a promis qu'elle n'aurait pas lieu.

Dans l'Albanie serbe, tous les musulmans en état de porter les armes ont reçu l'ordre de se rendre en Herzégovine.

Quatre bataillons ont déjà été formés et dirigés sur Mostar par voie de Serajevo.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXXV.

PASSAGE DU DAUPHIN A SAUMUR.

Voici quelques passages de l'arrêté du maire de la ville de Saumur relatif au séjour du duc d'Angoulême en cette ville, les 15, 16 et 17 mai 1827:

«... Considérant que Son Altesse Royale

Monseigneur le Dauphin a donné l'ordre de ne lui faire aucune réception extérieure;

» Considérant que cet ordre ne concerne que les honneurs civils et militaires qui devaient être rendus à l'héritier du trône, et qu'il ne doit pas comprimer l'élan des cœurs vers Son Altesse Royale, et les témoignages du bonheur que la ville éprouve de la revoir dans ses murs;

» Considérant que la bonté et l'affabilité du Prince auguste qui est attendu, font espérer que Son Altesse Royale daignera accepter les fêtes que la ville veut lui offrir; arrêtons, etc....

» Art. 1. Pendant le séjour de Son Altesse Royale à Saumur, les établissements publics seront décorés de drapeaux blancs et d'inscriptions analogues à la circonstance. A la chute du jour, le 15 et le 16, ces établissements seront illuminés et ornés de transparents analogues.

» Les habitants sont invités à suspendre des drapeaux blancs à leurs maisons, à décorer les rues de guirlandes de verdure et de fleurs pendant ces jours d'allégresse publique, et à illuminer leurs maisons pendant les soirées des 15 et 16.

» Art. 5. MM. le maréchal de camp commandant l'Ecole royale de cavalerie, les officiers d'état-major, d'instruction et élèves de ladite Ecole, désirant offrir à Son Altesse Royale une représentation théâtrale, dans laquelle sera jouée une pièce relative au voyage de Son Altesse Royale, le Prince sera prié d'agréer cette représentation le 15 mai.

» Art. 6. Son Altesse Royale sera priée de poser la première pierre du Palais de Justice, maintenant en construction.

» Art. 7. La ville désirant offrir à Monseigneur le Dauphin un bal dans la salle de spectacle, Son Altesse Royale sera priée de l'agréer pour le 16 au soir.

» Art. 8. Le 16, à cinq heures du soir, des courses en bateau auront lieu sur la rivière, en face du palais habité par le Prince. Un mât de cocagne sera placé sur un bateau amarré, au-dessus de l'emplacement destiné aux courses. Un autre bateau, situé au-dessous du lieu des courses, sera occupé par MM. les professeurs et amateurs de musique, qui exécuteront des morceaux choisis pendant les exercices.

» Art. 9. Des prix seront distribués aux vainqueurs dans ces jeux.

» Art. 13. Les courses sur l'eau se feront au moyen de bateaux légers ou petites toues, qui, partant ensemble, au nombre de quatre, d'un point donné, parcourront l'espace qui sera déterminé par des poteaux. Chacun de ces bateaux sera monté par six rameurs et un pilote.

» Art. 19. Cinq cents kilogrammes (1,000 livres) de pain de 2^e qualité seront distribués aux pauvres et prisonniers, par les soins du Bureau de bienfaisance, chaque matin des journées des 15, 16 et 17 mai...»

Cet arrêté, contenant 24 articles, était signé de M. C. Persac, maire, avec l'approbation de M. de Carrère, sous-préfet de Saumur, et de M. le comte Frotier de Bagneux, préfet de Maine-et-Loire.

Chronique Locale et de l'Ouest

Demain dimanche, la procession générale du Très-Saint Sacrement partira de l'église Saint-Pierre à 10 heures précises, et ira à l'église de la Visitation.

Au départ, elle prendra la rue de la Visitation, la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Cessart, la rue Nationale et la rue des Cinq.

Pour le retour, à la sortie du temple, la procession passera par la place de la Visitation et les rues Saint-Jean et du Puits-Nouveau.

AVIS DE CRUE.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera atteint vers Orléans et qu'il aura lieu le 15 juin dans la matinée.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

A Amboise, 2 m. 50 le 4, vers le soir.
A Tours, 4 m. 90 le 4, vers le soir.
A Langeais, 2 m. 40 dans la nuit du 5 juin.

Aucune crue n'est annoncée, quant à la Vienne, sur le Cher ni sur la Loire.

ÉCOURUES SUR LA RIVIERE LE THOUET EN 1877.

Arrêté de M. le Préfet.

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur, Vu la décision de M. le ministre des Travaux publics, en date du 30 avril dernier.

Vu les propositions de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire du département.

Arrêtons: Art. 1^{er}. — Des écourues générales partielles auront lieu sur le Thouet, le 15 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulièrement autorisés.

Art. 2. — Les meuniers ouvriront leurs portes marinières, portineaux, vannes, etc., à l'exécution de ces écourues, dès que les eaux dépasseront les repères, et ils ne pourront les refermer que quand ils en recevront l'ordre.

Art. 3. — La fermeture aura lieu en aval, suivant les ordres qui seront donnés aux usiniers.

Art. 4. — En cas de contravention aux présentes dispositions, il en sera, par voie de droit, dressé des procès-verbaux, qui seront transmis de suite à la Préfecture afin qu'il soit, contre les délinquants, provoqué des poursuites et l'application des peines portées par les règlements sur la matière.

Si de ces contraventions il est résulté des dommages aux propriétés riveraines ou des entreprises de travaux publics, les procès-verbaux devront en faire mention, ainsi que de la nature et du montant des dommages.

Art. 5. — Du 4^{er} au 15 août, les propriétaires ou fermiers de moulins sont

est dans les pieds de son cheval, surtout quand il suit comme moi.

Le fermier se hâta d'obéir, tandis qu'Elisabeth approchait un escabeau du foyer et forçait le voyageur à s'y asseoir.

Elle s'approcha alors pour le mieux voir à la clarté de la flamme, et lui passa une main sur la tête avec émotion.

— Dieu du firmament! est-ce bien là l'enfant que j'ai nourri de mon lait, et qu'on citait comme le plus élégant gentilhomme du comté? dit-elle. Voilà donc ce qu'en a fait la guerre! Un pauvre vagabond dont l'habit a déteint sous le soleil et sous la pluie!... Oh! ceci est un grand navrement pour moi, Rick; aussi vrai que je suis chrétienne, je ne m'en consolerais pas!

— Allons, allons, pas de tristesse, vieille mère! dit le jeune gentilhomme en adressant à la paysanne un sourire amical. La chance a tourné pour les têtes rondes; mais les cavaliers pourront avoir leur tour. L'important jusque-là est de mettre son cou à l'abri des cravates de chanvre, et c'est ce que je compte faire, en m'éloignant dès que j'aurai achevé ce qui m'amène ici.

— Vous éloigner! répéta la vieille femme. Ainsi ils vous auront chassé de la terre où vous êtes né et où vos ancêtres dorment sous le gazon, cher Rick! Ah! Dieu les en punira, j'espère. Pour ma part, je ne leur pardonnerai jamais ce qu'ils auront

fait souffrir à mon maître!

— Prenez garde, répliqua le jeune homme, dont l'accent trahit cette fois, à travers son ironie, une amertume mal déguisée; prenez garde, Lisbeth, vous me donnez là un nom qui n'est pas le mien! Avez-vous donc oublié que le domaine de Lennark ne m'appartient plus, et que le protecteur en a fait présent à mon digne oncle, sir Williams Croffort?

La vieille paysanne plia les épaules.
— Hélas! c'est une lourde croix pour ceux qui vous aiment, vous et votre sang, reprit-elle. Que sir Williams ait combattu dans une autre armée que le fils de son frère, c'est un malheur du temps; mais qu'il se soit enrichi de ses dépouilles, lui qui a le cœur d'un noble lord et dont la fille devait porter votre nom, c'est ce que mon pauvre esprit ne pourra jamais comprendre, Rick! Pour le sûr, il y a là quelque chose de plus qu'il ne paraît!

Le jeune cavalier ne répondit rien. Il demeura les yeux fixés sur le brasier, et plongé dans une rêverie agitée. Son front s'éclaircissait et s'assombrissait tour à tour, comme s'il eût traversé successivement des regrets ou des espérances; enfin il releva la tête, et demanda d'une voix basse et presque honteuse si sa cousine Hélène était venue à Lennark depuis que le château appartenait à sir Williams.

— Plusieurs fois, avec son père, répliqua Elisa-

beth, et ils n'ont jamais manqué de s'informer si on vous avait revu dans le pays. Je crois même qu'ils vous ont fait chercher dans le Haddington, où l'on vous croyait caché; mais dans quelle intention? voilà ce que Dieu seul peut savoir. L'ancien garde forestier prétend que c'était pour vous faire arrêter et vous livrer aux têtes-rondes, vu que l'héritage des morts est toujours plus certain que celui des vivants. Si telle a été leur intention, Rick, puisse leur âme en payer la peine! mais je ne le croirai jamais sans preuves.

Le jeune homme ne parut pas vouloir en entendre davantage. Evidemment lui-même était partagé entre des sentiments contraires. Son ressentiment contre sir Williams Croffort ne pouvait s'étendre jusque sur sa cousine Hélène, et le souvenir d'une ancienne affection combattait en lui le souvenir d'une récente injustice.

Il coupa court brusquement à un entretien qui réveillait dans son cœur de douloureux débats, en demandant à John qui rentrait une retraite sûre où il pût se reposer.

Une seule était à l'abri de la curiosité des gens de la ferme qui allaient revenir des champs: c'était le château dont Stamps avait les clefs.

Complètement inhabité, il ne pouvait s'ouvrir à personne sans l'intervention du fermier, de sorte que sir Richard n'avait à craindre ni indiscretion, ni surprise.

John l'y conduisit sur le champ.

Ce ne fut point sans une émotion particulière que le fugitif revit ses appartements quittés plusieurs années, et qu'il retrouvait pleins de souvenirs de son enfance et de sa jeunesse.

Le nouveau propriétaire, sir Williams Croffort, en avait pourtant modifié les dispositions intérieures et l'ameublement.

Le jeune homme traversa toutes les pièces; la physionomie avait été ainsi changée, sans qu'il s'en aperçût. Il choisit de préférence une salle à laquelle de longues rangées de rayonnages de liasses de titres et de livres rangés en piles avaient fait donner le nom respectueux de bibliothèque.

En réalité, la bibliothèque de Lennark était une espèce de garde-meuble où une partie de ce qui primitif avait été déposée. C'étaient de vieux meubles garnis de leurs housses, des habits de cuir sculpté, d'antiques porcelaines, et un grand nombre de colonnes torsées soutenant un baldaquin en broderie.

Richard promenait sur ces objets, et son regard part lui rappelaient quelques scènes de sa jeunesse, un regard presque attendri, lorsqu'il aperçut tout à coup une grande statuette placée dans un coin de la bibliothèque.

— Sur ma vie! c'est la tige d'argent que j'ai achetée (La suite au prochain numéro.)

d'ouvrir ou de fermer, en tout ou en partie, les portes marinières, vannes ou pertuis, sur la simple réquisition des ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés, en ce qui concerne la marche de leur usine et la tenue d'eau des biefs.

Art. 6. — Les propriétaires de moulins, qui, par leur acte d'acquisition, sont chargés de la réparation des écluses ou des chaussées, devront profiter des travaux jurés pour faire à ces usines les travaux jugés nécessaires et qui leur auront été indiqués par MM. les ingénieurs.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié et affiché en placard dans toutes les communes riveraines du Thouet, et notifié aux propriétaires intéressés, à la diligence de MM. les maires.

Art. 8. — MM. les maires et MM. les ingénieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ils pourront, si besoin est, requérir la gendarmerie pour l'exécution d'office des prescriptions qui précèdent.

Fait à Angers, hôtel de la Préfecture, le 25 mai 1877.

Le Préfet, Baron F. DE REINACH.

Angers. — Demain dimanche et mardi, courses d'Angers. Les engagements sont nombreux et les deux journées promettent d'être intéressantes.

— La commission chargée de l'organisation d'une fête de charité à Angers a décidé qu'une grande cavalcade aurait lieu le dimanche 1^{er} juillet prochain. Le sujet choisi est : les Cinq parties du Monde à Angers.

Niort. — M. le maire de Niort et ses adjoints se sont rendus, avant-hier, à la réception officielle de M. Blanc, nouveau préfet des Deux-Sèvres. Le conseil municipal, composé de radicaux, a cru devoir s'absentir.

Une explosion a eu lieu jeudi à la poudrière du Ripault (Indre-et-Loire). Personne n'a été blessé. Les pertes matérielles sont évaluées à 6,000 francs environ. La cause de cet accident ne nous est pas connue.

ITINÉRAIRE D'UNE TROUPE PARISIENNE EN PROVINCE.

Nous avons dit hier que M^{me} Marie Laurent allait entreprendre à ses frais une grande tournée avec l'Helman, de M. Paul Deroulède, et qu'elle serait à Saumur le lundi 18 juin courant.

Cette éminente actrice et les artistes qui l'accompagnent commenceront leurs représentations le 9 juin, par Versailles, et les continueront sans interruption jusqu'au 3 août, à Orléans.

Du reste, voici la liste des villes qui seront visitées par cette vaillante troupe :

Versailles ; Chartres ; Le Mans ; Laval ; Rennes ; Nantes ; La Roche-sur-Yon ; Nantes ; Angers ; Saumur ; Tours ; Poitiers ; Niort ; La Rochelle ; Rochefort ; Cognac ; Limoges ; Périgueux ; Bordeaux ; Dax ; Bayonne ; Pau ; Tarbes ; Auch ; Montauban ; Toulouse ; Carcassonne ; Narbonne ; Cette ; Montpellier ; Nîmes ; Allais ; Arles ; Marseille ; Toulon ; Aix ; Avignon ; Valence ; Lyon ; Mâcon ; Lyon ; Genève ; Vienne (Isère) ; Saint-Etienne ; Moulins ; Nevers ; Orléans.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 3 juin 1877, à huit heures du soir.

Programme :

1. Le Grand Veneur, pas redoublé... FEBVRE.
2. L'Africaine, fantaisie... MEYERBEER.
3. La Flûte enchantée, fantaisie... MOZART.
4. La Villageoise, polka... X...
5. La Muette, fantaisie... AUBER.

L'Africaine et la Flûte enchantée sont les morceaux qui ont valu à la musique municipale le prix d'exécution au concours musical d'Angers.

On annonce de Lille que c'est M. Barwolf, chef d'orchestre du Grand-Théâtre, qui vient de gagner le lot de 50,000 francs au dernier tirage des obligations de la ville d'Anvers.

M. Barwolf est le mari de notre sympathique première chanteuse de la dernière saison.

Les petites pièces de monnaie de un centime et de deux centimes, qui ont à peu près disparu de la circulation depuis plusieurs années, vont faire prochainement leur apparition.

Nous apprenons, en effet, que le directeur de la Monnaie de Paris vient de livrer 500,000 pièces à un centime et 250,000 à deux centimes, qu'il avait reçu l'ordre de fabriquer il y a quatre ou cinq mois. De nombreuses réclamations s'étaient produites à ce sujet, car ces pièces rendent de réels services dans le commerce, surtout dans la boulangerie.

Faits divers.

On nous signale un suicide et une disparition accomplis dans des circonstances particulièrement dramatiques.

La semaine dernière, un jeune homme de vingt-deux ans, habitant la commune de Roffit (Charente), et sur le point de contracter mariage, rentra chez lui vers cinq heures, changea ses vêtements de fête pour ses habits de travail, les plaça sur une table, et s'éloigna après avoir tracé quelques mots qu'il attacha au moyen d'une épingle sur son pantalon.

Le soir, ses parents, en arrivant à leur domicile, s'étonnèrent bien de ne pas le rencontrer, mais ils n'ajoutèrent qu'une importance secondaire à son absence et se couchèrent tranquillement. Le lendemain, cependant, préoccupés de ne pas voir ce jeune homme, dont la conduite était fort régulière, ils examinèrent les vêtements rangés sur la table et aperçurent un papier sur lequel étaient écrits ces mots : « Je vais me noyer. »

Effrayés au dernier point, ils se précipitèrent du côté de la rivière et aperçurent, suspendus à une branche, la chemise et le pantalon du malheureux. Un second papier y était attaché portant ces mots : « C'est là qu'il faut chercher. »

Les voisins, accourus à leurs cris, n'eurent pas de peine à trouver le cadavre à l'endroit indiqué et le transportèrent au domicile des parents désolés. Mais là ne devait pas finir ce drame.

A la vue du cadavre de son frère, la sœur du suicidé s'enfuit de la maison, en poussant des cris de désespoir. Le lendemain, à deux heures, on n'avait pas encore retrouvé sa trace, et cette famille si cruellement éprouvée se livrait à d'infructueuses investigations. Espérons qu'une catastrophe nouvelle n'est pas venue ajouter une seconde victime à celle qu'elle pleure déjà.

On remarque en ce moment, à l'hospice Saint-Louis, à Mâcon, deux enfants microcéphales à la forme simienne ; ils ne s'expriment que par des cris sauvages et n'ont pas même l'intelligence de discerner la nature des aliments qu'on leur procure.

L'aîné est âgé de douze ans, et l'autre de huit ans.

Ces monstres peuvent à peine se servir de leurs bras et de leurs jambes et passent leur temps accroupis sur de la paille.

Nous trouvons dans la *Revue de France*, sous la rubrique *Notes d'un ingénieur*, un article relatif à un nouveau système de signaux, dont la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée fait actuellement l'essai sur la ligne du Rhône au Mont-Cenis. L'étude intéressante que l'auteur, M. P. Maigne, consacre à cette innovation, nous paraît mériter une mention toute spéciale, et nous ne croyons pouvoir mieux faire, que de laisser la parole à cet ingénieur, en lui empruntant les passages suivants :

« La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée fait installer en ce moment, à titre d'essai, sur la ligne du Rhône au Mont-Cenis, entre les gares de Culoz et de Saint-Michel, un système de signaux destiné à empêcher les accidents qui peuvent se produire le plus fréquemment sur les lignes à voie unique, et notamment la collision de deux trains lancés par erreur ou inadvertance, à la rencontre l'un de l'autre. »

Ces signaux sont dits « à cloches », du nom des instruments qui servent à les produire. Ils n'ont pas encore été expérimentés en France, mais ils sont d'un usage général sur les lignes de l'Autriche-Hongrie et sur celles de la Haute-Italie, et le service qu'ils rendent dans ces pays, depuis un grand nombre

d'années, permet d'espérer qu'il pourra en être de même dans le nôtre.

Le système consiste à faire frapper électriquement et, par suite, simultanément, au moment où un train part d'une gare, des cloches ou plutôt des timbres de grand diamètre placés au-dessus de chaque maison de garde jusqu'à la gare suivante et dans cette gare elle-même. Or, comme le nombre de coups frappés est différent pour chacune des deux directions, il en résulte que, si, après avoir entendu l'annonce d'un train devant venir d'une direction, les agents reçoivent le signal annonçant un train en sens inverse, ils prendront immédiatement les mesures utiles pour arrêter les deux trains avant qu'une collision puisse se produire. Mais là ne se borne pas l'utilité du système. Les cloches peuvent également servir, soit à donner un signal d'alarme prescrivant d'arrêter tous les trains quand un accident dangereux pour la circulation se produit sur la ligne, soit à demander la machine de secours lorsqu'un train vient à se trouver en détresse.

Remarquons, en outre, que les signaux ne peuvent pas être faits uniquement des gares : ils peuvent l'être encore, en cas de besoin, d'une maison de garde quelconque, et des précautions, qui ne sont jamais en défaut, sont prises pour empêcher des abus qui ne présenteraient du reste aucun danger, mais qui auraient l'inconvénient d'occasionner des retards aux trains et de rendre les agents moins attentifs. Enfin, on conçoit qu'en groupant les coups de cloche de différentes manières, il est facile de composer une espèce de langage très-simple et néanmoins assez complet pour répondre aux principales nécessités du service.

Les signaux à cloches, tels que les ingénieurs autrichiens les emploient, nous paraissent appelés à rendre à nos chemins de fer les mêmes services qu'ils rendent depuis des années à ceux de l'empire austro-hongrois, et surtout à donner à la marche des trains, sur les sections à voie unique, la sécurité la plus complète.

Relativement à cette dernière destination, qui est celle que l'on donne le plus généralement, ils sont infiniment préférables aux signaux à vue, disques, drapeaux, lanternes, etc., qui ne frappent pas nécessairement l'organe auquel ils s'adressent, tandis que le son de cloches d'un assez fort diamètre, outre qu'il s'entend à de grandes distances, appelle toujours l'attention des agents, même les plus distraits.

Il y a quelques jours, on annonçait que la Compagnie du Nord continue ses expériences d'un frein à vapeur qui permet d'arrêter, dans un très-court espace, un convoi lancé à grande vitesse ; et nous croyons savoir que ce système, qui donne de très-bons résultats, va être appliqué aux trains rapides entre Paris et Calais.

Voilà le Lyon qui, de son côté, s'occupe de réaliser un progrès d'une grande importance pour l'exploitation des lignes à simple voie.

Nous sommes heureux de voir combien nos grandes compagnies de chemins de fer se préoccupent activement de tous les moyens d'assurer la sécurité des voyageurs. Au surplus, nous ne croyons pas qu'elles aient jamais manqué à ce devoir ; nous croyons seulement que leurs constants efforts pour y satisfaire sont aujourd'hui plus connus et mieux appréciés.

Dernières Nouvelles.

Paris, 2 juin, 9 h., matin.

L'Officiel publie la nomination de 34 nouveaux sous-préfets, 3 secrétaires généraux, 1 conseiller, 45 révocations ou démissions.

MM. Chesnelong et Depeyre se sont rendus hier chez M. de Fourtou pour l'assurer du concours des légitimistes du Sénat.

Un mandement de l'évêque de Metz a été saisi par l'autorité allemande.

Les préparatifs militaires de l'Angleterre sont suspendus.

Pour les articles non signés : P. GOBERT.

Chronique Financière.

Bourse du 1^{er} juin 1877.

Hier soir quelques besoins de rente avaient relevé sur le boulevard le 3 0/0 à 104.50 et le 5 0/0 à 69.70. Ces prix ont provoqué des réalisations assez nombreuses et l'ouverture ne s'est faite qu'à 69.40 sur le 3 0/0 et à 104.20 sur le 5 0/0. Le départ élevé, coté sur nos rentes, a décidé la liquidation d'un certain nombre de vendeurs à découvert : leurs rachats ont relevé les cours, et le 3 0/0 est parti

aux prix les plus élevés de la journée : 69.50 sur le 3 0/0 et 104.30 sur le 5 0/0 ; l'écart des primes fin juin s'est sensiblement détendu. Les affaires à terme et au comptant sont aussi restreintes que possible. Les recettes générales n'ont acheté que 4,100 francs de 3 0/0 et 19,000 fr. de 5 0/0. Les Consolidés anglais montrent la même fermeté que nos rentes ; ils ont gagné 1/8 0/0 à 94 1/8, coupon de 1 fr. 50 c. détaché. Les vendeurs à découvert, 5 0/0 italien, sont en pleine déroute ; leurs rachats précipités ont porté cette rente à 68.10, hausse de 1 fr. 15 sur hier. Grande hausse également sur les florins autrichiens en or à 57.10. Marché très-calme sur le 5 0/0 russe 1870 de 81 à 80, sur les obligations égyptiennes 6 0/0 de 180 à 182.50, et sur le 5 0/0 de 8.10 à 8.15. La Mobilier espagnol et le Nord de l'Espagne, dont les assemblées ont été renvoyées à une époque ultérieure, selon l'usage, étaient stationnaires. On a poussé les Autrichiens à 447.50 ; il y avait des demandes sur le Suez de 645 à 647.50 et sur le Gaz parisien de 1,220 à 1,225.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 4 juin 1877,

Représentation extraordinaire

Et pour une fois seulement

Les FILLES de L'ENFER

OU LA FILLE DU CIEL

Vaudeville fantastique et féérique en 9 tableaux, avec trucs, transformations, changements à vue et costumes nouveaux, de MM. Dupeuty et Charles Desnoyers.

Malgré les frais nécessités par cette soirée, le prix des places ne sera pas augmenté.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAUD, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Vente de 27,500 Actions

DE

LA FONCIÈRE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie

Capital social : 40 millions de Fr.

DIVISÉ en 80,000 ACTIONS de 500 FRANCS

(Libérées d'un quart.)

Conseil d'administration :

MM.

DE MARCÈRE, député, ancien ministre, président ;

Le comte FRÉDÉRIC DE LACANÈRE, administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^{ie} LA PAIX, Vice-Président ;

AUBRY (MAURICE), administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^{ie} LA PAIX ;

BUCHOT, ancien préfet ;

DOMMARTIN, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine ;

HENRY FOULD, de la maison Fould frères et C^{ie} ;

J. GAUTIER, de la maison Donon, Aubry, Gautier et C^{ie} ;

HOUSCHEN, propriétaire, ancien adm^r de la C^{ie} LA PAIX ;

Le baron LEVAVASSEUR, armateur, administrateur de la Banque de France et de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien adm^r de la C^{ie} LA PAIX ;

A. MAGNE, ancien trésorier-payeur général, adm^r du Crédit foncier de France, du Chemin de fer de Paris à Orléans et du Crédit industriel et commercial ;

FÉLIX MARTIN, D^r du Sous-Comptoir des Entrepreneurs ;

EDOUARD PASCAL, administ^r du Crédit foncier de France ;

PÉRIDON, ancien président de la Chambre des notaires de Metz ;

HILARION ROUX, membre de la Chambre de commerce et administ^r de la Banque de France, à Marseille ;

Le comte ROZAN, propriétaire ;

SCHÉRRER, sénateur ;

J. SIEGFRIED, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris ;

Directeur : M. BRISSET, ancien directeur de la C^{ie} LA PAIX.

Ces 27,500 actions, provenant du Syndicat des actionnaires du Crédit agricole et du Crédit foncier, sont offertes au public au prix de :

375 fr.

NET A PAYER COMME SUIT :

100 fr. en faisant la demande.

275 fr. le 1^{er} juillet, au moment du transfert des titres.

Les demandes d'actions seront reçues

les 8 et 9 juin

au Crédit Général Français

16, RUE LE PELETIER, A PARIS

Et dans ses succursales :

à Bordeaux, à Lille, à Lyon et à Marseille.

On peut, dès maintenant, transmettre les demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la

Société du Crédit général français, à Paris, ou à l'une de ses succursales.

On peut se procurer des documents et des statuts aux adresses ci-dessus indiquées.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Les plus Vastes Magasins de Nouveautés d'Angers

Rue Baudrière, 63 et 65

PENDANT TOUT LE MOIS DE JUIN

Très-grande mise en vente de MOUSSELINES BRODÉES, pour rideaux de lits et rideaux de fenêtres, achetées à Saint-Gall (Suisse), dans des conditions exceptionnelles de bon marché. — Très-grande affaire de CRETONNES, GROS-CROISÉS, les styles, 100 dessins à choisir, vendus très-bon marché.

GUIPURES D'ART ET NATTES DE CHINE
(Dépôt de Châles des Indes, de la Compagnie Franco-Anglaise, pour tout l'Ouest.)

GRANDS MAGASINS
de Nouveautés.

AU PRINTEMPS

28, RUE DE LA TONNELLE
Saumur.

MM. BIZERAY et LECOMTE ont l'honneur d'informer leur nombreuse et fidèle clientèle du retour de leur second voyage de Paris, avec :

- 1° Plusieurs séries de Tissus et Articles Nouveautés ;
- 2° Une grande quantité d'objets confectionnés de toutes sortes, et notamment les dernières créations de la saison, **ROBES, MANTEAUX et COSTUMES.**

AVIS. Notre comptoir des costumes met aussi en vente, au prix de **vingt-neuf francs**, un superbe costume (tissu laine), duquel nous ne donnerons ici aucune description; nous nous bornerons à dire qu'il serait vendu à son prix réel **cinquante-neuf francs**; nous ajouterons que cette affirmation ne sera contestée par aucune des Dames qui voudront bien la vérifier.

Les Magasins du **PRINTEMPS** demandent de suite des **OUVRIÈRES** pour l'atelier et une **BONNE LINGÈRE**.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LIPPMAUN

Les créanciers de la faillite du sieur Lippmann, ex-entrepreneur de la Maison centrale de Fontevault, sont invités à se présenter, le jeudi 7 juin 1877, muni de leur bordereau d'admission, dans le cabinet de M. Proust, Ludovic, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, n° 43, syndic de la faillite, à l'effet de recevoir un premier dividende de 10 0/0.

Le greffier,
L. BONNEAU.

NOTA. — M. le syndic paiera aux créanciers les dividendes leur revenant jusqu'au samedi 9 juin 1877; ce délai passé, les fonds seront versés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

OFFICE PHARMACEUTIQUE ET MÉDICAL DE FRANCE.

C.-A. PHILIPPE, — E. MASSON,
Successeur et Directeur,
6, rue Gît-le-Cœur, à PARIS.

Par acte sous-seings privés, en date du 30 mai 1877, M. Fleurance, demeurant à Vihiers (Maine-et-Loire), place Saint-Nicolas, a vendu un matériel de pharmacie, marchandises et mobilier, à M. Turpin, pharmacien, demeurant à Paris, 19, rue du Bouloi, aux prix et conditions déterminés entre eux.

Pour les oppositions, s'il y a lieu, s'adresser au mandataire soussigné.
E. MASSON,
6, rue Gît-le-Cœur, à PARIS.

COMMUNE DE BROSSAY.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brossay prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brossay, le dimanche 17 juin 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de l'église paroissiale.

Les devis s'élevaient à la somme de 5,473 fr. 76 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brossay, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Dont suit la désignation.

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

- 1° Trente-et-un ares de terre, à la Croix-Rouge.
- 2° Trente-huit ares 54 centiares de terre, au Clos-Claudron.
- 3° Cinquante-huit ares 43 centiares de terre, au Pré-Béni.

Commune de Villebernier.

- 4° Onze ares de terre, à la Séguière.
- 5° Vingt-sept ares 38 centiares de pré, à Parvigne.
- 6° Onze ares de terre, aux Champs-Piau.
- 7° Dix-huit ares de terre, en luzerne, au même lieu, actuellement exploités par les époux Regnier, de la Grande-Rue, commune de Villebernier.

Commune d'Allonnes.

- 8° Quarante-six ares 50 centiares de pré, en l'Asnière.
 - 9° Vingt-sept ares 30 centiares de pré, au même lieu.
- S'adresser, soit à M. FONTAINE-FLEURY, propriétaire, commune de Saint-Lambert-des-Levés, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (303)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Un hectare 10 ares 17 centiares de vigne et terre, sis au Clos-Bonnet, commune de Saumur, portés au cadastre section D, numéro 709.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

UNE MAISON

Située rue de Fenet, n° 58.

Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie. S'adresser à M. Frédéric LEHOUX, place du Chardonnet. (153)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs, **TERRAINS**

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LA MAISON DE MAÎTRE DE LA BERGERIE

Près le bourg et en la commune d'Allonnes.

Servitudes, cour et jardin, renfermés de murs.

On ajouterait telle quantité de terre labourable qu'il conviendrait au locataire.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire, et, pour traiter, à M. Louis DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes.

A VENDRE

Une petite maison et 27 ares 50 centiares de vigne y attenante, situés au Champ-Gatineau, près Saumur.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue de la Tonnelie. (290)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

UN DOG-CART à quatre roues, en bon état, pouvant servir pour voyages. S'adresser à M. BERGER, carrossier, rue d'Orléans, à Saumur. (295)

A VENDRE PAR JEUX

LA PREMIÈRE HERBE DE LA PRIMAIRE

DE

L'ILE-L'ABBE

Appartenant à M. PONNEAU.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, 9, rue Nationale, prairie, au sieur FOURNEAU, garde.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, 66. (291)

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes.

S'adresser au bureau du journal.

TEINTURERIE DU PROGRÈS.

BROSSAY

Rue Saint-Nicolas, 24, SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames tout confectionnés et pour vêtements d'hommes.

Par ce procédé, il n'y a pas à craindre que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées.

Prix très-modérés.

AVIS. M. SCIPION, 44, quai Joinville, à Trouville-sur-Mer, vend des vins, des spiritueux. Remise 2 1/2 % à trois mois, ou au comptant il rend l'argent, de sorte que l'acheteur a des marchandises

Pour BIEN.

ON DEMANDE DES AGENTS. — Réponse franco avec timbre ou non franco sans timbre. (268)

A VENDRE

d'OCCASION.

LE THEATRE DE LA MODELE, avec plusieurs bon état.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire, demande un petit chef

M. RIBLIAN

ET SA FILLE

Chirurgien et Médecin

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à la

Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

MALADIES GÉNÉRALES

Vices du sang, Gonorée, nature, Epilepsie, Oubli, Asthmes, Catarrhes, Toux, Maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, et des voies urinaires.

On ne paie la garantie donnée par le médecin homéopathe, 50, rue de la Harpe, à Paris. Consultation, 3 heures. Par correspondance, 4 heures.

Saumur, imprimerie P. G.